

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUETTREVILLE SUR SIENNE

Réunion du 7 Juin 2018
Convocation du 31 Mai 2018
Affichage le 31 Mai 2018

Membres en exercice : 26

Membres présents : 21

Ayant participé à la délibération : 24

Le sept juin deux mil dix-huit à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur GEYELIN Guy, Maire.

Présents : M. Guy GEYELIN, Mme Dany LEDOUX, M. Pascal OUIN, M. Joël LEHODEY, M. e Thais MAURY, Mme Dorothée LECLUZE, Mr Daniel LELIEVRE, M. Alain HUBERT, M. Pierre GUICHEMERRE, Mme Annabelle COQUIERE, Mr Jacques LACOLLEY, Mr Patrick LEBOUTEILLER, Mr Sébastien PERIER, Mme Cécile CAPT, Mme Sylvie CROCI, Mr Sébastien BELHAIRE, Mme Adeline RENIMEL, Mme Isabelle LELOUP, Mr Lionel MINGUET, Mme Josette BADIN, Mr Laurent DESLANDES.

*Absents excusés : Mme Christelle GAUCHER qui donne procuration à Mme Cécile CAPT.
Mr Joël CRAHE qui donne procuration à Mr Guy GEYELIN.
Mme Michelle GUISE qui donne procuration à Mr Joël LEHODEY
Mr Frédéric MONSALLIER.
Mr Dominique MAIRESSE.*

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BELHAIRE.

Le compte-rendu de la session du 16 Mai 2018 est adopté à l'unanimité.

M. GEYELIN demande à l'assemblée l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Cession des réserves pour l'élargissement de la RD 220.
- Cession foncière emprise Doron.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

CREATION DE LA COMMUNE NOUVELLE.

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que ce même jour, les Communes de Contrières, Guéhebert, Hérenguerville et Trelly doivent délibérer pour la création de la Commune Nouvelle qui prendra effet le 01 janvier 2019.

Monsieur GEYELIN rajoute que les Maires et Adjoints se sont réunis ainsi qu'une première réunion avec les secrétaires de Mairie a été organisée le 01 juin 2018.

Les Communes sont favorables à ce regroupement et ont pu observer un résultat concluant du regroupement avec Hyenville depuis le 01/01/2016.

Il y aura 74 conseillers en place au 01 janvier 2019, jusqu'au prochain renouvellement des Conseillers Municipaux en Mars 2020.

Monsieur GEYELIN rajoute qu'une rencontre avec le Maire de La Haye a été organisée.

La délibération suivante est lue à l'assemblée :

07-06-2018/01 CREATION DE LA COMMUNE NOUVELLE DE QUETTREVILLE SUR SIENNE PAR REGROUPEMENT DES COMMUNES DE CONTRIERES, GUEHEBERT, HERENQUERVILLE, QUETTREVILLE SUR SIENNE ET TRELly.

Le Conseil Municipal,

VU la Loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales modifiée et notamment les articles 21 et suivants relatifs à la Commune nouvelle ;

VU la Loi N° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à « l'amélioration du régime des communes nouvelles » ;

Vu la loi 2016-1500 du 8 novembre 2016 tendant à permettre le maintien des communes associées, sous forme de communes déléguées en cas de création d'une commune nouvelle ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2113 et suivants :

Considérant que les communes de Contrières, Guéhébert, Hérenquerville, Quettreville sur Sienne et Trelly travaillent ensemble pour créer une commune nouvelle depuis le 25 janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

Décide la création d'une commune nouvelle à compter du 1er janvier 2019 par regroupement des communes de Contrières, Guéhébert, Hérenquerville, Quettreville sur Sienne et Trelly pour une population totale de 3 259 habitants et municipale de 3 199 habitants (source INSEE)

DECIDE que cette Commune Nouvelle sera dénommée : Quettreville-Sur-Sienne avec pour chef-lieu Quettreville-sur-Sienne (Mairie, 17 rue du Mt St Michel à Quettreville-Sur-Sienne).

DECIDE que chaque commune « historique » deviendra commune déléguée, comme la Loi le permet, comportant son Maire délégué ;

DECIDE de maintenir la commune déléguée de Hyenville précédemment regroupée avec Quettreville sur sienne en date du 1er janvier 2016 ;

Décide que, conformément à l'article L2113-7-I 1° du CGCT, la commune nouvelle sera administrée par un conseil municipal composé de l'ensemble des membres en exercice des conseils municipaux des anciennes communes jusqu'au prochain renouvellement des conseils municipaux en 2020.

DECIDE que chaque commune historique conservera sa mairie annexe ;

DECIDE qu'un budget commun sera établi pour la commune nouvelle ;

DECIDE qu'une Charte (annexée à la présente délibération) réglant et détaillant les conditions d'organisation, de fonctionnement, les services maintenus et nouveaux, l'ensemble des conditions de vie commune, est rédigée et soumise à validation de l'unanimité des Conseils municipaux historiques ;

DIT que cette Charte aura valeur d'engagement moral pour les élus de la Commune nouvelle ;

DIT que cette nouvelle collectivité territoriale reprendra les budgets annexes :

- Lotissement, Assainissement pour la commune de Quettreville sur Siennes ;
- Cantine, Assainissement pour la commune de Trelly ;
- Assainissement pour la commune de Contrières ;

Propose que le futur comptable assignataire de la commune nouvelle soit le trésorier de Coutances après approbation de la Direction Départementale des Finances Publiques

DIT que Mr GEYELIN Guy, actuellement Maire de la commune de Quettreville sur Siennes, sera la personne chargée des mesures conservatoires et urgentes de la commune nouvelle entre la date de création et l'élection du maire et des adjoints.

07-06-2018/02 APPROBATION DE LA CHARTE DE LA COMMUNE NOUVELLE.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à valider la charte de la Commune Nouvelle.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité :

VALIDE cette charte.

07-06-2018/07 TRAVAUX D'ACCESSIBILITE TOILETTES SOUS PREAU HYENVILLE

Madame LEDOUX présente 2 devis concernant la mise en accessibilité des toilettes situés sous le préau à Hyenville, à savoir :

- Devis de Yannick DORON de Quettreville sur Siennes d'un montant de 3265.20 € TTC
- Devis de la SARL Hocquigny de Montmartin sur Mer d'un montant de 4 531.20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis de Yannick DORON,
- Mandate Monsieur le Maire à ordonnancer la dépense.

07-06-2018/03 TRAVAUX DE PLOMBERIE SANITAIRES ANCIEN PREAU HYENVILLE

Madame LEDOUX prend la parole et présente 2 devis concernant le remplacement de plomberie aux sanitaires de l'ancien préau :

- SARL VIGOT LETEMPLIER de Trelly d'un montant de 3 223.80 € TTC.

- Sébastien HORLON de Quettreville sur Sienne d'un montant de 3 183.01 € TTC

La présentation des devis montre que le devis SARL VIGOT comprend également une partie électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis SARL VIGOT LETEMPLIER.
- Charge Monsieur le Maire à mandater la dépense.

07-06-2018/08 TRAVAUX DE CARRELAGE SANITAIRES PUBLICS HYENVILLE

Madame LEDOUX présente 2 devis concernant la pose de carrelage aux sanitaires publics :

- Devis de Philippe BASSET d'un montant de 2 801.61 € TTC
- Devis de la SARL Letrouvé et fils d'un montant de 3 017.32 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis de Philippe BASSET,
- Mandate Monsieur le Maire à ordonnancer la dépense.

07-06-2018/05 TRAVAUX DE CHAUFFERIE SALLE DES FETES

Monsieur OUIN présente 1 devis de LECOUFLE d'Agneaux concernant des travaux sur la chaufferie de la salle des fêtes d'un montant de 1140.32 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de retenir ce devis.

07-06-2018/06 ACQUISITION D'UNE CHAUDIERE SALLE DES FETES QUETTREVILLE SUR SIENNE

« Monsieur OUIN présente 2 devis concernant le changement de la chaudière de la salle des fêtes de Quettreville/Sienne, à savoir :

- Devis de Sébastien HORLON d'un montant de 13 189.31 € TTC.
- Devis de David FEVRIER d'un montant de 26 895.76 € TTC.

Monsieur OUIN précise que le cahier des charges établi par la Socotec a été fourni aux deux entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis de Sébastien HORLON,
- Précise qu'une visite de la Socotec sera effectuée après montage de la chaudière.

- Mandate Monsieur le Maire à ordonnancer la dépense. »

Monsieur LEBOUTEILLER remarque qu'il apparaît sur le devis l'acquisition d'un extincteur. Monsieur GEYELIN lui répond que la Commune possède un contrat de maintenance d'extincteurs avec un prestataire. Il sera pris contact avec ce dernier afin d'équiper le local de la chaudière.

07-06-2018/04 TRAVAUX ELECTRICITE SALLE DES FETES QUETTREVILLE SUR SIENNE

« Monsieur OUIN prend la parole et présente 1 devis de David FEVRIER pour des travaux d'électricité à la salle des fêtes d'un montant de 4405.14 € TTC

Madame COQUIERE demande la possibilité d'avoir une deuxième proposition d'un autre artisan de la Commune afin de pouvoir faire une comparaison des montants ? Elle trouve ce devis onéreux qui porte des interrogations.

Monsieur OUIN lui répond que Monsieur FEVRIER est le seul intervenant sur la salle des fêtes. Il précise qu'il serait dommage de reporter l'approbation de ce devis, les travaux devant être accomplis avant le début de l'été.

Monsieur GEYELIN annonce qu'à l'avenir pour tous devis supérieur à 5000 Euros, une deuxième proposition sera demandée.

Le Conseil Municipal, après discussion, délibère, à la majorité, (1 abstention Mme RENIMEL),

Décide de retenir ce devis. »

Madame BADIN tient à signaler que l'installation du bar de la salle des fêtes donne entièrement satisfaction. Elle rajoute qu'il serait convenable d'installer un réfrigérateur de grande capacité.

Monsieur OUIN fait part que la chambre froide de la cuisine sera installée du côté bar et une nouvelle chambre froide sera mise en place dans la cuisine.

Madame CAPT demande la possibilité d'acquérir d'autres clayettes dans la chambre froide. Il lui est répondu favorablement.

07-06-2018/09 RD 220 – CESSION DES RESERVES POUR L'ELARGISSEMENT DE LA RD – COMMUNE DE QUETTREVILLE-SUR-SIENNE

APRES AVOIR ENTENDU

Monsieur le Maire exposant :

- les conditions de l'opération visée en objet,
- les terrains suivants ci-dessous pour une cession gratuite au profit du Département de la Manche,

DESIGNATION DES IMMEUBLES

Commune de QUETTREVILLE-SUR-SIENNE

Référence cadastrale					Numéro du plan	Acquisition		Non acquis		
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m ²		N°	Empr.m ²	N°	Surf. m ²	
ZH	13	P03	Les Loges	340		13	340			
ZH	14	P03	Les Loges	400		14	400			
ZH	48	P03	Le Capelier	320		48	320			
ZH	53	S	Village Giret	160		53	160			
ZH	54	P03	Village Giret	280		54	280			
ZE	57	P01	La Maison Hébert	1 050		57	1 050			
ZH	67	P03	Village Giret	5 040		67	5 040			
ZN	2	P03	La Monnerie	2 940		2	2 940			
ZN	15	P03	La Monnerie	1 750		15	1 750			
Total en m ²							12 280			

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

- **De donner son accord** à la cession gracieuse des terrains au profit du Département de la Manche,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous actes ou documents utiles et nécessaires pour l'aboutissement des procédures inhérentes.

07-06-2018/09 CESSION FONCIERE EMPRISE DORON

Madame LEDOUX fait part au conseil qu'une demande de réserve foncière de la parcelle cadastrée A 724 située « rue Saint Jean » pour une superficie de 52 m² a été sollicitée auprès du propriétaire, Madame DORON afin d'y créer des futures places de stationnement pour un montant d'achat de 1100 €, frais de notaire à la charge de la commune.

Après discussion,

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité :

Décide :

- De donner son accord à cette cession foncière,
- Charge Monsieur le Maire à signer tous actes ou documents utiles à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

1. Madame LEDOUX revient sur un point qui avait été évoqué lors de la séance du 16 Mai dernier. Monsieur GUICHEMERRE avait remarqué que lors d'une intervention, le "SAMU" avait rencontré des difficultés pour se rendre au domicile de la victime du à un problème d'adresse. Après renseignements pris auprès du lieutenant REGNAULT du SDIS, il lui a été

confirmé que le temps d'intervention avait été conforme et sans difficultés. L'adressage est correct et ne pose pas de problème pour les interventions des secours.

2. Monsieur GEYELIN donne lecture de deux courriers des associations « Bibliothèque pour tous » et « des amis du clocher » remerciant la municipalité de l'octroi de subventions.
3. Monsieur GEYELIN donne lecture d'un courrier de Monsieur MARGUERITE du Conseil Régional l'informant du versement d'une subvention d'un montant de 13500 € auprès de Monsieur Guillaume BEGUE, repreneur de l'entreprise JORET Philippe au titre du dispositif régional Coup de pouce.
4. Monsieur GEYELIN donne lecture d'un mail de Madame Aliette de CASTELLANE, sœur de Monsieur Pierre de CASTELLANE remerciant la municipalité suite aux marques de sympathie exprimées par la Municipalité lors de son décès.
5. Suite à la réunion de la commission vie associative en présence du comité des fêtes, Monsieur GEYELIN revient sur l'organisation de 2 manifestations qui auront lieux :
 - Le 22 septembre 2018 : Inauguration de la fin des travaux de rénovation du clocher de l'église. Une messe de la Saint Hubert sera organisée en présence de Monseigneur Leveque et du Père LEFRANCOIS. L'ensemble des financeurs seront invités. Un vin d'honneur aura lieu dans la grange restaurée de Mr LANGE au manoir de Surcouf. Un repas pourrait être organisé avec invitations aux entreprises et au Président du Conseil Départemental.
 - Le 11 Novembre 2018 : Commémoration du centenaire de l'Armistice de 1918 avec une exposition de Monsieur Patrick FISSOT, une participation des écoles, mobilisation des anciens combattants, présence des représentants de la Commune Nouvelle, présence d'un taxi de la Marne. Une commission réunissant l'ensemble des Communes déléguées de la Commune Nouvelle sera constituée pour préparer cet événement.

Monsieur LELIEVRE souhaite connaître le montant de la somme qui a été récoltée par l'association des Amis du clocher à ce jour ? Madame LEDOUX lui répond 1900 Euros.

6. Monsieur LELIEVRE demande qui sera le remplaçant de Monsieur de CASTELLANE au sein du Conseil Départemental ? Il lui est répondu que le conseiller départemental suppléant de Monsieur de CASTELLANE est Monsieur Jean-Claude HEURTAUX.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire,

Guy GEYELIN